

# Modalités d'accès à la formation

## Statut des stagiaires

- salariés en entreprise
- indépendants
- demandeurs d'emploi

## La formation se déroule :

- en présentiel (80%) et en distanciel (20%)
- au 23 allée de la 2ème Division Blindée 75015 PARIS
-  double accès PMR par ascenseur : côté Rue du Cdt Mouchotte et côté Bd de Vaugirard

## Les modalités de financement de la formation :

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à la formation à titre individuel (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant) ou en tant que salarié via l'entreprise qui vous emploie :

- **Le compte personnel de formation (CPF)** est un outil de sécurisation des parcours professionnels. Chaque personne peut accéder à son compte CPF à l'aide de son propre n° de sécurité sociale. Ce compte est crédité automatiquement de 500€ par an. Avec ce crédit, vous pouvez choisir la formation de votre choix à condition qu'elle soit sanctionnée par une certification inscrite au Répertoire Spécifique
- **La préparation opérationnelle à l'emploi (POE)** est une formation permettant d'acquérir, ou de développer, les compétences professionnelles nécessaires à la satisfaction d'un besoin de recrutement préalablement identifié. Lorsqu'il est identifié par une entreprise auprès de Pôle emploi, la POE est mise en œuvre dans un cadre individuel (POEI)
- **L'Aide Individuelle à la Formation (AIF)** vient compléter les autres dispositifs de financement à destination des demandeurs d'emploi. Votre conseiller décidera toujours de mobiliser d'autres dispositifs s'ils sont possibles, c'est pourquoi il est important de voir avec lui quel levier est possible pour financer votre projet.

## Délais d'accès en formation

Le LOREM publie son offre de formation 3 mois avant le début d'une session. Nous répondons à vos demandes d'informations et vous transmettons un devis sous 3 jours ouvrés.

De votre côté, pour garantir une entrée en formation à la date fixée, vous devrez vous assurer de nous faire parvenir, le plus rapidement possible, le devis signé, le formulaire et questionnaire d'inscription et toute autre information administrative nécessaire le cas échéant.

Dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO ou autre, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.



## Cas particuliers

**AIF** : les délais du dispositif de financement **AIF** (et les financements Pole Emploi de manière générale) peuvent être rallongés du fait du traitement des informations par les plateformes de Pôle Emploi. C'est pourquoi nous vous conseillons d'anticiper un maximum avant le démarrage d'une formation pour réaliser l'ensemble des étapes administratives, dès lors que la date de formation est fixée. Prévoyez au minimum 1 mois et demi pour être sûr que votre demande soit traitée par Pôle Emploi avant le démarrage.

**CPF** : L'ensemble des délais de traitement de dossier sont fixés par la plateforme MonCompteFormation.

Attention : la plateforme impose un délai de 11 jours ouvrés de réflexion entre notre proposition et le début de la formation ! Si vous avez repéré une formation qui vous intéresse, ne perdez pas de temps pour vous inscrire.

Vous êtes acteur de votre demande et seul décisionnaire, les délais de traitement sont donc très rapides si une date de formation est déjà fixée.

**POE** : Les dispositifs de POE comprennent une phase de sélection et les dates de sessions sont fixées en respectant certaines contraintes. Rendez-vous sur la page dédiée au dispositif POE pour en savoir plus.